

Service instructeur

Service d'Appui Administratif et Financier
DSOL

N° 2008-94-2

Service consulté

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA
SOLIDARITE**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour un montant de 75 938 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations dans le domaine de l'Action Sociale, le Conseil Général accorde chaque année des subventions de fonctionnement et d'équipement à des Associations oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Lors de la séance du 24 juin 2008, la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement a examiné les demandes de participations financières pour un montant de 109 950 €. La Commission préconise de retenir la somme de 75 938 €. Les propositions de cette commission vous sont récapitulées ci-dessous. Sauf indication, il s'agit de subventions de fonctionnement.

ENFANCE- FAMILLE

- L'OREE - Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement- Mulhouse - Renforcement du dispositif au sein des Prisons de Colmar et Ensisheim : 3 000 €
- LA PETITE OURSE : 25 000 €
- ACCORD 68 - La Licorne - Mulhouse : 10 000 €
- SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES - Mulhouse/Colmar - Dispositif Sophia pour les victimes de violences intra familiales : 11 000 €
- ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS- Colmar- Financement d'un poste d'animateur- responsable de projets : 5 000 €

Actions REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

- LOUFTIBUS – Bergheim : 1 000 €
- IL ETAIT UNE FOIS - ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE- Mulhouse : 2 000€
- ATELIER DE LA VIE- Mulhouse : 1 000 €
- ACCUEILLIR LA VIE- Wintzenheim : 1 000 €
- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE- Wittenheim : 1 120 €
- ECOLES MATERNELLES DU CESC COLLEGE MOLIERE- Colmar : 388 €
- ECOLE MATERNELLE LES LILAS DU CESC COLLEGE PFEFFEL- Colmar : 1 000 €
- ECOLE MATERNELLE DIEPPE- COLLEGE BOURTZWILLER - Mulhouse : 750 €
- ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL- COLLEGE JEAN MERMOZ- Wittelsheim : 480 €
- JEUKADO- Kaysersberg : 1 000 €
- ASSOCIATION POUR L'ENFANCE MULTI ACCUEIL LES GLYCINES- Altkirch : 1 600 €
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON- Sausheim : 1 500 €

INSERTION

- SOCIETE ST VINCENT DE PAUL CONSEIL LOCAL DE MULHOUSE & ENVIRONS: 3 500 €

PERSONNES HANDICAPEES

- ADELE GLAUBITZ Institut Saint André- Cernay – Organisation d'un spectacle son et lumière fin juin-début juillet 2008 : 2 100 €
- AURORE- UNAFAM du HAUT- RHIN- Association de gestion d'établissements et structure d'accueil pour malades mentaux stabilisés - Mulhouse : fonctionnement + animation « mois du Cerveau » : 3 500 €

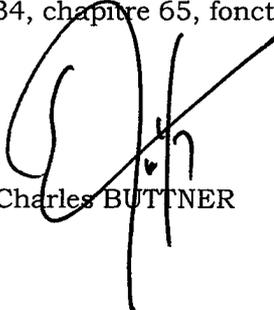
Une convention ou un avenant sera signé avec les Associations mentionnées ci-dessus sauf pour les actions conduites dans le cadre du REAAP et par l'Association ADELE GLAUBITZ Institut Saint André.

Les conventions ou avenants types seront rédigés selon le modèle adopté par la commission permanente en date du 11 mai 2007. Il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer chaque convention et avenant avec les associations bénéficiaires mentionnées ci-dessus.

Les montants nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2008.

- Enveloppe 70236, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61489, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 182, programme H012, nature 6574, chapitre 65, fonction 58
- Enveloppe 61491, programme G032, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61490, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61486, programme G022, nature 6574, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 77571, programme G022, nature 65737, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 83623, programme G022, nature 65734, chapitre 65, fonction 41

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER